



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67
Fax : 05.59.04.24.34
e-mail : mairie@lasseube.fr

Lasseube, le 05 avril 2013

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°03/2013

P.J. : PV de la séance n° 02/2013

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 11 avril 2013 à 21h à la Mairie de Lasseube.

**Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation
devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.**

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Commune: approbation du compte de gestion 2012,
2. Commune: approbation du compte administratif 2012,
3. Commune: affectation du résultat 2012,
4. Commune: vote du taux des 3 taxes directes locales,
5. Commune: vote du budget primitif 2013,
6. Assainissement: approbation du compte de gestion 2012,
7. Assainissement: approbation du compte administratif 2012,
8. Assainissement: affectation du résultat 2012,
9. Assainissement: vote du budget primitif 2013,
10. Voirie: attribution du marché à bons de commande,
11. Défense incendie: emplacements des réserves,
12. Accueil de loisirs sans hébergement vacances de Pâques: recrutements,
13. Accueil de loisirs sans hébergement: convention stagiaires,
14. Nouveau Centre de Secours: contribution de la Commune,
15. Bâtiments communaux: portail gendarmerie,
16. Finances publiques : achats et travaux sans délibérations,
17. Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**COMPTE RENDU****DE LA SEANCE 03/2013 DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 11 avril 2013 à 21h**

Convocation : 05 avril 2013

L'an deux mil treize et le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, David LAMPLE, Michel SALLENAVE,

Absents ayant donné pouvoir :

Rachel CAZALET qui a donné pouvoir à Joëlle LACAZETTE-JACOB,
Emmanuel COPPIN qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE,
Anne Sophie DUFOSSE qui a donné pouvoir à Henri LAGREULA,
Murielle LAURENT qui a donné pouvoir à Michel SALLENAVE,
Alain TUCQ qui a donné pouvoir à René BOURDET-PEES

Absents:

Félix REBOLLE-LABORDE

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE-JACOB**I – FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012**

Le Maire présente le compte de gestion 2012.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte de gestion 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	937 823,72 €
Recettes de l'exercice	1 171 217,29 €
Excédent antérieur reporté	117 420,82 €
Excédent de clôture	350 814,39 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	478 842,42 €
Recettes de l'exercice	505 677,09 €
Déficit antérieur reporté	262 867,04 €
Déficit de clôture	236 032,37 €
Restes à réaliser en dépenses	101 944,00 €
Restes à réaliser en recettes	56 532,00 €
Besoin de financement	281 444,37 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 18**POUR : 18****CONTRE : 0****ABSTENTION: 0**

**II – FINANCES LOCALES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le Maire présente le compte administratif 2012.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	937 823,72 €
Recettes de l'exercice	1 171 217,29 €
Excédent antérieur reporté	117 420,82 €
Excédent de clôture	350 814,39 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	478 842,42 €
Recettes de l'exercice	505 677,09 €
Déficit antérieur reporté	262 867,04 €
Déficit de clôture	236 032,37 €
Restes à réaliser en dépenses	101 944,00 €
Restes à réaliser en recettes	56 532,00 €
Besoin de financement	281 444,37 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III – FINANCES LOCALES - AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	233 393,57 €
- un excédent reporté de :	117 420,82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	350 814,39 €
- un déficit d'investissement de :	236 032,37 €
- un déficit des restes à réaliser de :	45 412,00 €
Soit un besoin de financement de :	281 444,37 €

DECIDE

➤ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : EXCEDENT	350 814,39 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	281 444,37 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	69 370,02 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	236 032,37 €



➤ de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte Marie et à Monsieur le Trésorier d'Oloron-Sainte-Marie.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV - FINANCES LOCALES - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **417 308 €**,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux votés	Variation des taux (/ n -1)	Produit voté
Taxe d'habitation	2 038 000,00 €	12,70 %	0	258 826,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 235 000,00 €	9,79 %	0	120 907,00 €
Taxe foncière (non bâti)	88 100,00 €	42,65 %	0	37 575,00 €
A TOTAL	3 361 100,00 €			417 308,00 €

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V - FINANCES LOCALES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2013 et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2013 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :
- en fonctionnement : dépenses = **1 262 645 €**
recettes = **1 262 645 €**
 - en investissement : dépenses = **1 507 407 €**
restes à réaliser = **101 944 €**
recettes = **1 552 819 €**
restes à réaliser = **56 532 €**

➤ **AUTORISE** le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2013.

Monsieur BOURDET-PEES explique son abstention. Il trouve que sur le budget d'investissement le montant des études effectuées pour les projets annoncés est excessif.

Monsieur BOURDET-PEES ayant un pouvoir de vote pour Monsieur Alain TUCQ, précise qu'il ne veut pas engager une abstention pour lui en accord avec l'assemblée.

Alain TUCQ ne participe pas au vote.

VOTES : 17 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

**VI - FINANCES LOCALES - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 ASSAINISSEMENT**

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte de gestion 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 904,92 €
Recettes de l'exercice	20 397,98 €
Déficit antérieur reporté	3 147,09 €
Déficit de clôture	2 654,03 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	8 160,65 €
Recettes de l'exercice	17 137,00 €
Déficit antérieur reporté	44 601,82 €
Excédent de clôture	53 578,17 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII - FINANCES LOCALES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le compte administratif 2012.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi ::

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 904,92 €
Recettes de l'exercice	20 397,98 €
Déficit antérieur reporté	3 147,09 €
Déficit de clôture	2 654,03 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	8 160,65 €
Recettes de l'exercice	17 137,00 €
Déficit antérieur reporté	44 601,82 €
Excédent de clôture	53 578,17 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**VIII - FINANCES LOCALES - AFFECTATION DU RESULTAT 2012 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	493,06 €
- un déficit reporté de :	3 147,09 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 654,03 €
- un excédent d'investissement de :	8 976,35 €
- un excédent reporté de :	44 601,82 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	53 578,17 €

DECIDE

➤ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : DEFICIT	2 654,03 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 2 654,03 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	53 578,17 €

➤ de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte Marie et à Monsieur le Trésorier d'Oloron-Sainte-Marie.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IX - FINANCES LOCALES - BUDGET PRIMITIF 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2013 et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2013 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :

- en fonctionnement : dépenses	= 22 722 €
recettes	= 22 722 €
- en investissement : dépenses	= 70 716 €
recettes	= 70 716 €

➤ **AUTORISE** le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2013.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

X - MARCHES PUBLICS - ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE 2013-2014

Le Maire explique à l'assemblée qu'un marché à bons de commande doit être conclu pour l'exécution du programme voirie des exercices 2013 et 2014.



Il précise que ce marché de travaux est compris dans le seuil des marchés à procédure adaptée.

Un appel d'offres a été publié, mentionnant les critères d'attribution suivants : offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants par ordre décroissant :

- Prix quantifiés (90%)
- Moyenne arithmétique des prix pour mémoire (10%).

La réunion d'ouverture des plis s'est déroulée le 22 mars 2013.

Le Maire propose de retenir l'entreprise LAFFITTE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, après vérification des prix

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **CHOISIT** l'entreprise LAFFITTE pour l'exécution du programme voirie 2013-2014;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec ladite entreprise et à envoyer les lettres de commande.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XI - DOMAINE ET PATRIMOINE - DEFENSE INCENDIE - EMBLACEMENT DES RESERVES

Le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2321-2, impose aux communes l'obligation d'assurer la réalisation et le maintien en bon fonctionnement des équipements et ouvrages permettant la fourniture en eau destinée à la lutte contre les incendies.

Pour organiser au mieux cette lutte contre les incendies, le Conseil municipal a décidé d'organiser des réunions d'information dans les zones retenues par le Plan Local d'Urbanisme. Ces réunions se sont donc tenues au mois de novembre dernier quartier Vic de Baigt, quartier Lembeye, quartier Côte Blanche, Chemin Guilhems, Quartier Labagnère, Chemin des Crêtes et RD324.

A l'issue de ces réunions, sept propriétaires des zones concernées ont accepté de donner à la commune le foncier nécessaire à l'implantation de réserves de stockage: M. et Mme Jean COURATTE-ARNAUDE, M. et Mme Francis DE SOUZA, M. et Mme Francis PERICOU, M. et Mme André COSME, Mme Emilienne BAHURLET, M. Olivier LOUSTALE, M. et Mme Jean-Louis VALIANI.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **RETIENT** les sept sites proposés ci-dessus pour l'implantation de réserves de défense incendie,
- **AUTORISE** le Maire à faire borner les parcelles,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes notariés correspondants,
- **PRECISE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Commune,

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



XI - JEUNESSE - ALSH VACANCES DE PÂQUES - RECRUTEMENT DE 4 ADJOINTS D'ANIMATION EN CDD

Le Maire propose au Conseil municipal la création de quatre emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour assurer l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances de printemps 2013, qui ouvrira du 29 avril au 3 mai 2013.

Les emplois seraient créés pour la semaine du 29 avril au 3 mai 2013. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement de trois agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** la création de quatre emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la semaine du 29 avril au 3 mai 2013.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** - que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 297 de la fonction publique,
 - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XII - JEUNESSE - ALSH - CONVENTIONS STAGIAIRES

Le Maire explique au Conseil municipal que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement peut recevoir des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Il précise que ces stagiaires ne percevront pas de rémunération et n'entreront pas dans les effectifs d'encadrement de l'Accueil de Loisirs.

Il propose au Conseil municipal d'approuver un modèle de convention de stage, et de l'autoriser à signer cette convention avec les stagiaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de stage pour l'accueil de stagiaires BAFA à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les stagiaires.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



XIII - NOUVEAU CENTRE DE SECOURS DE LASSEUBE - CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le Maire donne lecture de la délibération adoptée par le SIVOM du Canton de LASSEUBE lors de sa séance du 2 avril dernier:

"En réponse à la question concernant la reconstruction du Centre de Secours de Lasseube, le Président informe que les Communes de la zone d'influence du SDIS de Lasseube seront vraisemblablement contributives au financement de la réalisation du projet de rénovation du Centre de Secours de Lasseube.

Il informe également que les règles de contribution était en cours de négociation entre le SDIS et le Président de l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques.

Le Comité Syndical,

Considérant que la rénovation du Centre de Secours de Lasseube était inscrite sur un programme de financement du SDIS en 2011.

Les prérequis au programme de rénovation prévoyaient sans autre contribution, la mise à disposition d'un terrain viabilisé par la Commune de Lasseube.

Considérant, en outre, que les communes du canton de Lasseube, à savoir Lasseube, Aubertin, Estialescq, Lacommande et Lasseubétat, sont déjà lourdement engagées financièrement dans la mise en sécurité et la rénovation de la couverture de la MARPA,

DEMANDE *que le projet de reconstruction du Centre de Secours de Lasseube soit financé tel que prévu dans le programme initial sur lequel il était inscrit en 2011, sans autre participation des communes."*

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la délibération adoptée par le SIVOM.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XIV - BATIMENTS COMMUNAUX - FOURNITURE ET POSE D'UN PORTAIL A LA GENDARMERIE

Le Maire explique que pour des raisons de sécurité, il convient de remplacer le portail de la gendarmerie par un portail automatique doté d'un digicode et de télécommandes.

Après avoir sollicité et examiné plusieurs devis de fourniture et pose d'un tel portail en commission urbanisme, le Maire propose de retenir l'offre de la Serrurerie Induspal pour un montant de 4 778,40 € HT, soit 5 714,96 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de la Serrurerie Induspal pour la fourniture et la pose d'un portail automatique à la gendarmerie, pour un montant de 4 778,40 € HT, soit 5 714,96 € TTC.

PRECISE que ces crédits sont prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



XV - DOMAINE ET PATRIMOINE - ACHAT D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE MONSIEUR PHILIPPE PEBARTHE-COURROUILH - REGULARISATION

Le Maire explique au Conseil municipal que des travaux de regoudronnage du chemin Courrouilh ont été effectués par la Commune sur une partie de la propriété de Monsieur Philippe PEBARTHE-COURROUILH bordant cette voie (parcelle cadastrée section AV n°185).

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation en acquérant la partie du terrain en cause, soit une bande 37 m².

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de régulariser l'occupation par la Commune d'une bande de terrain de 37 m² de la propriété de Monsieur Philippe PEBARTHE-COURROUILH par l'acquisition de cette parcelle,

AUTORISE le Maire signer l'acte notarié d'acquisition de cette parcelle devant un Notaire de l'étude de Maîtres CARRAZE, Notaires à Bourdettes.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XVI - ENVIRONNEMENT - CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PRECILHON

Le Maire rend compte de la Commission de suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Précilhon qui a eu lieu le vendredi 9 mars 2013.

Considérant que la Commune de Précilhon a pris une délibération le 18 novembre 2008 demandant la fermeture du site le 31/12/2014 et demandant qu'aucune extension ne soit envisagée,

Considérant que le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du bassin Est envisage de créer une filière plâtre avec tri, séchage, préparation et stockage ayant une durée de vie allant au-delà du 31/12/2014,

Considérant la proximité et les nuisances supportées,

Le Conseil Municipal,

S'OPPOSE catégoriquement et fermement au projet de stockage de plâtre sur l'ISDND de Précilhon.

DEMANDE que soit respectée la délibération de Précilhon en date du 18 novembre 2008.

DEMANDE qu'aucun autre déchet ne soit stocké et qu'aucune autre autorisation ne soit délivrée après le 31/12/2014.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



XVI - FINANCES LOCALES : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE POUR LES MARCHES PASSES SANS FORMALITES PREALABLES INFERIEURS A 3000 € HT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 05 mai 2010,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes:

- Béarn enrobés: fourniture enrobés	1 119,38 €
- Bécaas Yvan: terrassement	1 518,92 €
- Clic' Info: ordinateur mairie	703,25 €
- Guyenne Ingénierie: diagnostic accessibilité	1 383,77 €
- Les Petites Affiches: publication appel à candidatures voirie	139,74 €
- Autodistribution Blanchardet: groupe électrogène	943,64 €

XIII – QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Club de Pelote reçu en Mairie faisant part de différentes doléances (inondation, occupation des salles, etc...)

➤ A la demande du Conseil Général la Commune a établi une programmation de projet pour la période 2013- 2016 avec le coût estimatif et les subventions prévisionnelles. Monsieur le Maire en fait l'énumération.

➤ Monsieur Yves BORDENAVE fait part de problèmes de basse tension sur le Quartier Rey et sur le Chemin Jurat.

Monsieur le Maire s'engage à informer le S.D.E.P.A

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.